

# CERTIBIOCIDÉ

## Autres Produits N°RS : 6441

Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2024  
Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la  
cohésion des territoires

**Certificat Individuel pour utiliser à titre professionnel  
et distribuer certains types de produits biocides  
catégorie autres produits  
TP8, TP15, TP21**

AGRI'POLES HAUTE-MARNE  
CFPPA de la Haute-Marne  
2, place de la Mairie  
52500 FAYL- BILLOT

Tél : 03 25 30 58 10  
cfppa.chaumont@educagri.fr  
www.edgard-pisani.educagri.fr

### Objectif general :

Obtenir son certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie « autres produits ».

### Public visé

Acheteur ou distributeur ou qui exerce la fonction de décideur (encadrement de l'utilisation) des autres produits biocides professionnels réservés à l'usage professionnel

TP8 (protection du bois),  
TP15 (lutte contre les oiseaux),  
TP21 (produits antisalissures),

### Pré-requis : Aucun

### Modalités pédagogiques

- ◆ Formation en présentiel, en salle
- ◆ Apports théoriques participatifs
- ◆ Etude de cas concrets
- ◆ Mise à disposition de documents

Evaluation : Un test de vérification de l'acquisition des connaissances par QCM (20 réponses justes attendues sur 30 questions).

Mode de validation : Certifiant  
(Obtention du Certibiocide)

### Financement

- ◆ Par les OPCO : OCAPIAT ; VIVEA...
- ◆ Individuel

### Conditions d'inscription

- ◆ Se connecter à [certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr](http://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr) puis créer un compte **CERBERE**
- ◆ Prendre contact directement avec le CFPPA

### Contact

Directrice : Josiane MOILLERON  
Référente : Anne-Cécile RICHARD

### OBJECTIFS

- ◆ Connaître la définition des produits biocides et les différents groupes.
- ◆ Comprendre la réglementation relative à l'utilisation des produits biocides.
- ◆ Identifier les risques pour la santé, l'environnement et les prévenir.
- ◆ Raisonner la lutte anti-nuisibles : les bonnes pratiques de diagnostic et de lutte.
- ◆ Connaître les modes d'action de différentes substances actives biocides ainsi que les modalités d'application des produits biocides TP8, TP15, TP21.
- ◆ Comprendre la notion d'adaptation à l'environnement des espèces cibles des TP8, TP15 et TP21.
- ◆ Réfléchir aux différentes stratégies de lutte alternative permettant de limiter le recours aux autres produits biocides.

### A RETENIR

<b>Statut</b>	<b>Stagiaire de la formation professionnelle</b>
<b>Dates</b>	<b>Se renseigner auprès du CFPPA</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>7 heures (7h en initial/7h en renouvellement)</b>
<b>Amplitude</b>	<b>7 heures/jour</b>
<b>Tarif</b>	<b>30 €/heure/personne</b>
<b>Modalité</b>	<b>Présentiel en salle</b>
<b>Restauration</b>	<b>Possible sur place</b>
<b>Hébergement</b>	<b>Non proposé</b>

### FRAIS DE FORMATION

**210€/personne/jour**

Le Certibiocide « Désinfectants » est valable 5 ans et se renouvelle dans les mêmes conditions que son obtention initiale (1 jour).

Toutes les actions proposées par le CFPPA sont consultables sur le site Internet [www.edgard-pisani.educagri.fr](http://www.edgard-pisani.educagri.fr)

## ARCHITECTURE DE LA FORMATION

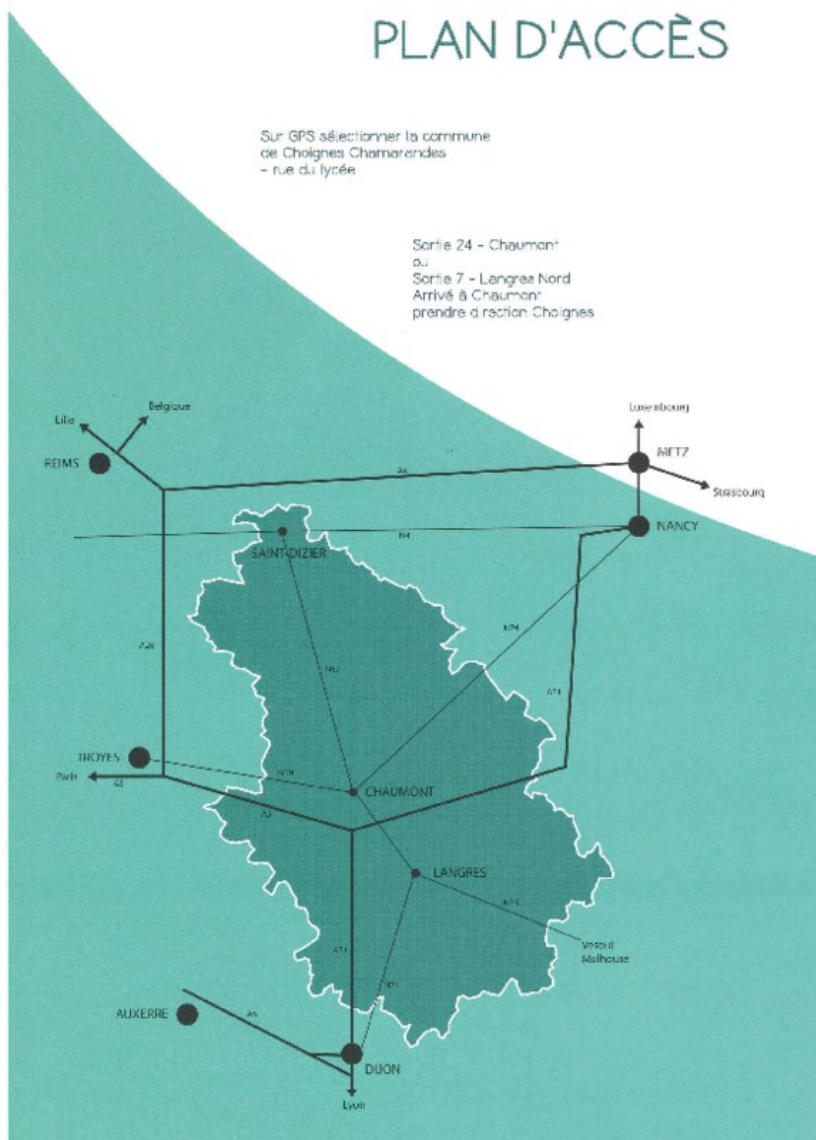
Détail des séquences	Objectifs spécifiques
<b>Cadre réglementaire</b>	Connaître et respecter les consignes et la réglementation
<b>Les nuisibles</b>	Connaître les produits avicides, antialissures et les produits de production du bois
<b>Prévention des risques pour l'environnement</b>	Comprendre l'intérêt des étiquettes et des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides et comment gérer les risques Appréhender la méthode de gestion des déchets sur l'entreprise et sur le site d'intervention
<b>Prévention des risques pour la santé humaine</b>	Analyser le.s danger.s et le.s risque.s Identifier les situations et risques liés aux produits biocides, et les mesures de protection
<b>Evaluation</b>	Vérifier l'acquisition des connaissances

POINTS FORTS du CFPPA
◆ Equipe pédagogique expérimentée
◆ Formation en lien direct avec le milieu professionnel
◆ Partenariats avec la profession
◆ Mises en situation professionnelle
◆ Modalités d'adaptation du parcours : Plan Individuel de Formation établi après l'entretien de positionnement, et évaluation des acquis en cours de formation permettant d'adapter le parcours individuel de formation

## PLAN D'ACCÈS

Sur GPS sélectionner la commune de Choignes Chamarandes - rue du lycée

Sortie 24 - Chaumont  
ou  
Sortie 7 - Langres Nord  
Arrivé à Chaumont  
prendre direction Choignes



### Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap  
Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil, avec notre référent Handicap.



Taux de réussite à l'examen\* : 2020 : 100%

Taux de satisfaction\*\* : 2020 : 100% 2021-2023 : pas de formation

\*rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen

\*\*pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction)